EKWALI NUTRITION ANIMALE SAS
Société par actions simplifiée au capital de 300 000 euros
Siège social : IRONI BE – 97660 DEMBENI (Mayotte)
Inscrite au RCS de Mamoudzou sous le numéro SIREN 534 667 779

DÉCLARATION ACCOMPAGNANT LES DOCUMENTS RENDUS PUBLICS

(Article L. 232-25 al.2 et L. 232-26 al.2 du Code de commerce)

Concernant la société suivante :

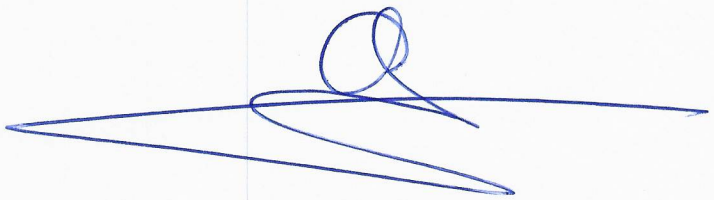
Dénomination : EKWALI NUTRITION ANIMALE SAS
Forme juridique : société par actions simplifiée
Numéro unique d'identification - (Siren) : 534 667 779

Représentée par :
Monsieur Guillaume RUBIN agissant en qualité de représentant légal

Déclare que concernant les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015

Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes sans réserve

Monsieur Guillaume RUBIN



Copie certifiée conforme
le président : G. RUBIN

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2015 12			Exercice N-1 31/12/2014 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé **(I)**						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement	13 245	13 245		3 656	3 656-	100.00-
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	6 678	6 678				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	2 028 636	327 877	1 700 759	1 860 474	159 715-	8.58-
	Installations techniques, matériel et outillage	36 731	28 141	8 590	12 745	4 155-	32.60-
	Autres immobilisations corporelles	180 926	71 023	109 903	77 972	31 931	40.95
	Immobilisations en cours	222 743		222 743		222 743	
	Avances et acomptes	40 415		40 415		40 415	
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	1 000		1 000		1 000	
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	13 580		13 580	13 580		
	Total II	2 543 953	446 964	2 096 990	1 968 426	128 563	6.53
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements	332 782		332 782	119 558	213 224	178.34
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis	13 393		13 393	9 758	3 634	37.24
	Marchandises	136 797		136 797	247 660	110 864-	44.76-
	Avances et acomptes versés sur commandes	9 080		9 080		9 080	
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	297 100	164 723	132 377	73 382	58 995	80.39
	Autres créances	915 979		915 979	514 416	401 563	78.06
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	13 504		13 504	44 774	31 270-	69.84-
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	3 650		3 650	2 190	1 460	66.67
	Total III	1 722 284	164 723	1 557 561	1 011 739	545 823	53.95
	Frais d'émission d'emprunt à étaler **(IV)**						
	Primes de remboursement des obligations **(V)**						
	Ecarts de conversion actif **(VI)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 266 238	611 687	3 654 551	2 980 165	674 386	22.63

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

En Euros.

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2015 12	Exercice N-1 31/12/2014 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 300 000)	300 000	300 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	29 456	14 857	14 599	98.26
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	467 851	190 462	277 389	145.64
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	358 763	291 988	66 775	22.87
	Subventions d'investissement	1 134 011	1 197 251	63 241-	5.28-
	Provisions réglementées				
	Total I	2 290 081	1 994 559	295 522	14.82
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	569 994	634 392	64 399-	10.15-
	Concours bancaires courants	147 596	48 770	98 827	202.64
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	383 453	191 436	192 018	100.30
	Dettes fiscales et sociales	127 110	99 900	27 209	27.24
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	134 768		134 768	
	Autres dettes	1 550	11 109	9 559-	86.05-
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	1 364 470	985 606	378 864	38.44
	Ecarts de conversion passif **(V)**				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	3 654 551	2 980 165	674 386	22.63
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	865 496	985 606		

EKWALI NUTRITION ANIMALE

Société par actions simplifiée au capital de 300.000 €

Siège social : Ironi Bé

DEMBENI- MAYOTTE

RCS MAMOUDZOU 534 667 779

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2016

L'an deux mille seize

Le trente juin,

A dix huit heures, les associés de la Société EKWALI NUTRITION ANIMALE, société par actions simplifiée au capital de 300.000 euros divisé en 12.000 actions de 25 euros se sont réunis en assemblée générale ordinaire en salle de réunion de l'Urcoopa – située à ZI de Cambaie – 97460 SAINT-PAUL sur convocation du Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre en date du 22 avril 2016.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

M. Guillaume RUBIN préside la séance en sa qualité de représentant de EKWALI NUTRITION ANIMALE, Président Directeur Général de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents et représentés possèdent la totalité des 12.000 actions émises par la Société.

Le Président constate que les associés présents et représentés totalisent au moins le tiers du capital social. L'assemblée générale ordinaire peut donc valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- un exemplaire de la convocation des associés ;
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes avec l'avis de réception ;
- les statuts de la Société ;
- les bilans et comptes de résultats arrêtés au 31 décembre 2015 ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- le rapport du Comité d'Administration ;
- le texte des résolutions proposées.

Puis, le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts, été communiqués aux associés quinze jours avant la réunion de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- Quitus aux membres du Comité d'Administration,
- Approbation des conventions relevant de l'article L. 227-10 et suivants du Code de Commerce,
- Affectation du résultat,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport du Comité d'Administration.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte. Le Commissaire aux comptes étant absent et excusé, M. Guillaume RUBIN présente les comptes et donne lecture des rapports.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du comité d'administration et du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2015 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du Comité d'Administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du comité d'administration et du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2015 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du Comité d'Administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 358.763 € de la manière suivante :

- dotation à la réserve légale	544 €
- report à nouveau	358.219 €

Après affectation, les capitaux propres ressortent à 2.290.081 € pour un capital social de 300.000 €, le report à nouveau créditeur est de 826.070 € et la réserve légale à 30.000 €, soit 1/10ème du capital.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale rappelle qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices écoulés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 et suivants du Code de Commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de ne pas allouer de jetons de présence au comité d'Administration.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'attribuer une prime exceptionnelle de 5 % du résultat net 2015 sous forme de rémunération supplémentaire au Président Directeur Général, en récompense de la qualité et de l'importance des travaux d'immobilisation réalisés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président

Monsieur Guillaume RUBIN



EKWALI NUTRITION ANIMALE SAS
Société par actions simplifiée au capital de 300 000 euros
Siège social : IRONI BE – 97660 DEMBENI (Mayotte)
Inscrite au RCS de Mamoudzou sous le numéro SIREN 534 667 779

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2016

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 358.763 € de la manière suivante :

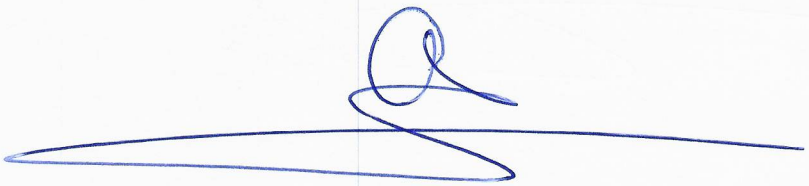
- Dotation à la réserve légale 544 €
- Report à nouveau 358 219 €

Après affectation, les capitaux propres ressortent à 20290.081 € pour un capital social de 300.000 €, le report à nouveau créditeur est de 826.070 € et la réserve légale à 30.000 €, soit 1/10ème du capital.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2016

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Monsieur Guillaume RUBIN



ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2015-06 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 12 795 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Evaluation des immobilisations corporelles

(Code du Commerce Art. R 123-196 1°)

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Evaluation des amortissements

(Code du Commerce Art. R 123-196 2°)

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(Code du Commerce Art. R 123-196 4°; PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(Code du Commerce Art. R 123-196 4°; PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Dépréciation des stocks

(Code du Commerce Art. R 123-196 2°; PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Produits à recevoir

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	771
Autres créances	696 266
Total	697 037

ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Charges à payer

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	734
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	38 702
Dettes fiscales et sociales	99 993
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13 168
Total	152 596

Charges et produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 650
Total	3 650

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 7900 euros, décomposés de la manière suivante :
- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 7900€
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : NEANT

ANNEXE

SOMMAIRE

page

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales 6
Permanence ou changement de méthodes 6
Informations complémentaires (CICE) 6

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations 6
Etat des amortissements 6
Etat des provisions 6
Etat des échéances des créances et des dettes 7
Evaluation des immobilisations corporelles 7
Evaluation des amortissements 7
Evaluation des matières et marchandises 7
Evaluations des produits et en cours 7
Dépréciation des stocks et en cours 7
Produits à recevoir 7
Charges à payer 8
Charges et produits constatés d'avance 8

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Honoraires des commissaires aux comptes 8

NA = Non Applicable NS = Non significative